



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 19 novembre 2024 à 13 h 37 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Gilles Chagnon.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Vincent Roy, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, greffière adjointe, ainsi que Martin Beaulieu, directeur adjoint des centres de services de Hull et d'Aylmer, Sonia Blouin, directrice, Arts, culture et lettres, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Guylaine Déziel, directrice, Urbanisme et développement durable, Claude Martine, directeur par intérim, Service de la mobilité, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Zahir Ouali, directeur adjoint – Service à la population et projets immobiliers, Urbanisme et développement durable, Rachel Rivard, cheffe de service, Communications et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer.

CAUP20241119-P1 PROGRAMMATION D'ART PUBLIC COMMÉMORATIF – SECTEUR D'AYLMER

Présentation par madame Sonia Blouin.

L'objectif de la présentation est l'acception par le conseil municipal de la recommandation du jury de concours afin d'octroyer le contrat à l'artiste lauréat pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art public au centre Aydelu du secteur d'Aylmer dans le cadre du Programme d'art public commémoratif.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. Impacts – Enjeux;
4. Échéancier;
5. Communication – Information;
6. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-ACL-2024-13

Accepter la recommandation des membres du jury pour la sélection de l'œuvre *Renâître de ses cendres* de monsieur Jérôme Bertrand au centre Aydelu dans le cadre du Programme d'art public commémoratif – Secteur d'Aylmer.

CP-ACL-2024-14

Entériner le contrat d'exécution d'œuvre d'art entre la Ville de Gatineau et monsieur Jérôme Bertrand au montant de 78 700 \$ taxes incluses, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre *Re naïtre de ses cendres*.

CP-ACL-2024-15

Autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe à signer le contrat d'exécution pour la réalisation et l'installation de l'œuvre *Re naïtre de ses cendres* entre la Ville de Gatineau et monsieur Jérôme Bertrand ainsi que toute modification ou avenant audit contrat.

CP-ACL-2024-16

Autoriser le trésorier à émettre les paiements à l'artiste lauréat selon les modalités du contrat, et ce, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

CP-ACL-2024-17

Autoriser le trésorier à ajuster le portefeuille d'assurances.

CP-ACL-2024-18

Autoriser la mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer l'entente d'utilisation du terrain du centre Aydelu pour l'installation de l'œuvre *Re naïtre de ses cendres* entre la Ville de Gatineau et Aydelu inc. ainsi que toute modification ou avenant à ladite entente.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne le travail effectué dans ce dossier et trouve l'emplacement de l'œuvre intéressant. Il ajoute que le 94, rue du Patrimoine n'appartient pas à la Ville de Gatineau et demande si une entente particulière est nécessaire avec le propriétaire de l'immeuble.

Madame Blouin indique qu'il y a effectivement une entente avec le centre Aydelu quant à l'utilisation de l'immeuble.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que l'emplacement est très bien choisi, c'est un endroit important pour la communauté du secteur d'Aylmer.

Monsieur le conseiller Steven Boivin précise que le centre Aydelu est un joyau pour la Ville de Gatineau et pour le secteur. De plus, ce qui a séduit les membres du comité de sélection est la représentation de l'être humain et l'esprit de communauté qui sont représentés dans la proposition d'œuvre d'art.

La résolution sera inscrite à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir pour adoption.

La réunion du caucus préparatoire est suspendue à 13 h 52.

Reprise de la réunion du caucus préparatoire à 14 h 03.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon prend son siège.

CAUP20241119-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 19 novembre 2024.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

5.1 Projet numéro 140497 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 300-44-2024 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau dans le but de modifier certaines dispositions relatives aux voies réservées, aux entraves à la circulation, à l'interdiction de virage à droite au feu rouge, aux manœuvres interdites aux intersections et à la circulation à sens unique

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin aimerait reporter l'item notamment quant à la partie où il est question de covoiturage dans les voies réservées. On souhaite mandater l'administration de la STO afin de définir les besoins quant aux voies réservées et obtenir les données les plus à jour pour procéder à cette analyse.

Monsieur Martine précise que dans le règlement il y a deux dispositions pour les voies réservées, dont une qui provient de la STO. L'autre disposition provient d'un projet de loi du gouvernement du Québec et qui concerne l'utilisation des voies réservées par les véhicules d'urgence. Il propose que le règlement soit adopté tel quel et que les modifications soient apportées dans le cadre d'une seconde phase.

Monsieur Blondin se questionne sur les délais nécessaires pour le traitement de cette demande et d'un retour aux membres du conseil.

Monsieur Martin indique que tout ce qui touche les voies réservées est effectué de concert avec la STO. Une fois que nous aurons déterminé ce que nous souhaitons dans le règlement, les modifications pourront être apportées dans les prochains mois.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc précise qu'un règlement passe par plusieurs lectures au conseil municipal. Il mentionne être en défaveur des propositions reliées au covoiturage à trois passagers et plus. Il propose de reporter l'item et revenir avec une version améliorée du projet de règlement.

Monsieur le conseiller Steve Moran n'est pas d'accord avec la demande de report. Il est d'avis qu'il faut éventuellement procéder à une analyse des demandes de la STO. Il souligne que le projet de règlement prévoit deux dispositions applicables dans son district, notamment concernant la réduction de la fermeture de la voie de droite sur la rue Montcalm et des dispositions relatives à l'interdiction de tourner à droite sur la rue Laval. Il souhaite que l'on avance maintenant et que l'on revienne avec une bonne analyse pour la section concernant le covoiturage dans les voies réservées.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si les analyses peuvent être effectuées rapidement, malgré le fait que la STO n'a pas encore déposé de demande officielle.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire s'exprime contre le report de cet item considérant les éléments soulevés par ses collègues.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis est d'avis que l'on aille de l'avant avec l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement. Elle souligne que le partenariat entre la Ville et la STO est un bel exemple de collaboration. Elle est consciente que pour pouvoir aller de l'avant avec une telle modification, il faudra procéder à une analyse des données pertinentes.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne n'a pas d'enjeu à procéder au report de cet item, mais il aimerait toutefois connaître les délais et le contexte de la demande de la STO concernant les voies réservées.

Monsieur Martine précise que la modification réglementaire proposée ne fait pas mention du nombre de passagers autorisés pour le covoiturage. L'analyse pour déterminer les impacts d'enlever les voies de covoiturage doit être discutée avec la STO puisque c'est une décision partagée. Pour ces raisons, il n'est pas en mesure de donner un délai précis aujourd'hui quant à l'analyse à effectuer. Selon lui, ce dossier ne sera pas traité dans les prochaines semaines en raison de la complexité des données à obtenir.

Monsieur le conseiller Denis Girouard se questionne quant aux voies réservées, il a des préoccupations sur les effets sur la circulation actuelle de supprimer le covoiturage dans ces voies.

Monsieur Leclerc précise qu'il ne forcera pas un retrait s'il n'y a pas d'appétit des membres du conseil. Il est toutefois en désaccord avec la proposition du projet de règlement tel que présenté.

6.1 Projet numéro 140783 --> CES - Règlement numéro 961-2024 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Monsieur le conseiller Mario Aubé souhaite bien comprendre ce qui est demandé dans ce règlement. Il se demande si le projet d'infrastructure concernant la caserne d'incendie doit couvrir la future croissance ou la croissance actuelle.

Monsieur Tanguay explique que dans le cadre de ce règlement, il faut faire un lien entre l'accroissement du besoin et la croissance. Il faut savoir que l'on s'est basé sur les données du Schéma de couverture de risque incendie et les données obtenues en date du 15 septembre 2023 et fournies par Service de l'urbanisme et du développement durable quant aux projets immobiliers en cours. La proposition de règlement a pour objectif de répondre en partie aux besoins actuels et en partie aux besoins à venir.

Monsieur Aubé demande également la même question pour les deux autres projets soumis, soit l'élargissement du chemin Vanier et l'Écocentre dans l'ouest. Finalement, il demande quels programmes pourraient être disponibles pour éviter d'imposer ces redevances aux nouveaux propriétaires.

Monsieur Tanguay mentionne que c'est la même règle qui s'applique à l'élargissement du chemin Vanier et de l'Écocentre dans l'ouest. Il faut se rappeler que l'on a suivi à la lettre les recommandations indiquées dans le guide produit par l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Nous avons eu la prévenance de valider le projet de règlement par les professionnels de l'UMQ. Pour l'élément concernant les aides financières des autres paliers gouvernementaux, la volonté du conseil était de s'assurer que les nouveaux propriétaires paient leur juste part et il n'a pas de réponse additionnelle relativement aux financements disponibles.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette ajoute qu'au niveau fédéral aucune disposition législative ne nous empêche d'imposer des redevances de développement. Comme il s'agit d'infrastructures de base, il faut être conscient que si nous ne mettons pas les redevances de développement de l'avant, il faudra ajuster la taxe foncière en conséquence.

6.2 Projet numéro 140768 --> CES - Règlement numéro 2050-11-2024 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement numéro 2050-2016 dans le but de modifier le tracé du corridor de transport en commun rapide dans l'ouest selon le tracé prévu du tramway et de supprimer la zone axée sur le transport en commun (ZATC) Labelle

Monsieur le conseiller Mike Duggan se demande quels seront les changements de zonage qui suivront l'adoption de cette modification au schéma d'aménagement. Il n'est pas satisfait de la réponse fournie par l'administration à cet effet. Il votera contre cette modification étant donné que les conséquences sur notre réglementation ne sont pas connues.

7.2 Projet numéro 140921 - Reconduction du mandat du représentant de la Ville de Gatineau au conseil d'administration de Vision Multi Sports Outaouais

Monsieur Leclerc demande le retrait de l'item 7.2. Il mentionne qu'au moment de cette nomination sur le conseil d'administration en 2020, il y avait un enjeu financier spécifique à ce moment-là qui nécessitait la présence d'un représentant de la Ville. Ce mandat spécifique a été accompli et il n'a pas eu les informations nécessaires pour justifier le renouvellement du mandat du directeur des Finances sur ce conseil d'administration.

Monsieur Rousseau précise que si la Ville souhaite revoir les responsabilités du représentant de la ville sur le conseil d'administration, aujourd'hui nous n'avons pas les réponses aux questions qui ont été soulevées. Pour l'administration, il n'y a pas d'enjeu de reporter l'item à une séance subséquente.

Aucun vote n'est demandé quant au retrait de cet item.

L'item 7.2 est retiré de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir.

12.1 Projet numéro 140569 --> CES - Protocole d'entente pour le soutien financier à Enviro Educ-action - Plan climat

Monsieur Leclerc se questionne relativement à l'approche suggérée quant au financement et à la mission de cet organisme. Il est en faveur des projets proposés, mais souhaite comprendre la cohérence de financer la mission alors que l'approche de la Ville est de s'ancrer dans une approche par projet. Il veut savoir si c'est cohérent avec les autres partenaires en environnement.

Madame Savaria mentionne que c'est similaire aux programmes et aux ententes déjà en place avec les autres partenaires. La proposition de protocole est en lien avec la vision de la Ville dans le cadre du Plan climat.

Monsieur Leclerc comprend que l'intention est de pérenniser le fonctionnement actuel. Il soutient la mission de l'organisme et il voulait s'assurer de ne pas faire un faux pas en matière de financement.

Monsieur le conseiller Marc Bureau ajoute que c'est le même fonctionnement pour le CREDDO et MOBI-O. Ces organismes sont financés à la mission, mais seulement pour une partie de leur budget.

17.4 Projet numéro 140210 --> CES - Ententes régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Gatineau et les centres de services scolaires des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais et au Coeur-des-Vallées

Madame Bélizaire souligne la bonne nouvelle. Cette entente tripartite prévoit un partage sans frais des plateaux municipaux et scolaires. Elle permettra d'économiser 850 000 \$ par année pour la Ville.

22.2 Projet numéro 140707 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle - Service de police

Monsieur Aubé se questionne sur cette modification à la structure organisationnelle. Il veut s'assurer que ce si ce sont des personnes à l'interne qui obtiennent ces postes, cela n'aura pas d'impact sur la stabilisation de la main-d'œuvre.

Monsieur Rousseau précise qu'aujourd'hui on souhaite consolider l'équipe des enquêtes des crimes majeurs. L'ouverture de ces nouveaux postes pourrait avoir un effet domino et nous travaillons sur le recrutement afin qu'il n'y ait pas d'impact important sur la main-d'œuvre. Cela permet également à des policiers et policières d'évoluer au sein de l'organisation, ce qui est un facteur positif pour l'emploi.

22.8 Projet numéro 140476 --> CES - Modifications à la structure organisationnelle
- Service de l'interaction citoyenne - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Service de l'urbanisme et du développement durable

Monsieur Leclerc indique qu'il votera contre cette résolution ce soir. Il se dit sceptique face aux démarches de centralisation des services de la Ville. Il est prêt à donner la chance au coureur, toutefois il a besoin de conditions gagnantes pour adhérer à cette vision. Il veut que la Ville prenne un engagement public en matière de standards de service et que ces normes soient connues des citoyens. On souhaite donner une garantie de service aux citoyens et de la mesurer.

Monsieur Aubé se questionne sur le niveau de mobilité nécessaire pour un employé dans le cadre de cette modification. Il a des préoccupations quant au niveau de mobilité nécessaire pour répondre à des questions spécifiques concernant les différents secteurs de la ville. Il fait confiance au processus, mais n'a pas obtenu les réponses précises à ses questions. Également, il est préoccupé du traitement des personnes plus âgées dans cette nouvelle façon de faire.

Monsieur Gacem précise que les préoccupations des élus ont bien été captées. Dans les prochaines présentations, on viendra préciser la perspective en prévoyant de l'accompagnement personnalisé et des outils informatisés mis à la disposition des citoyens.

C

Monsieur le conseiller Steve Moran souligne que l'ensemble du conseil partage la vision d'assurer un service fiable et adapté aux différents secteurs. Il faut avoir des normes de service pour être certains que les citoyens puissent obtenir un service de qualité. Il faut toutefois accélérer le processus pour y arriver et répondre de façon adaptée selon le secteur.

Programme accès-logis

Monsieur le conseiller Louis Sabourin souligne que le programme AccèsLogis est terminé depuis un certain temps. L'argent dédié pour le logement social est conservé, mais fait l'objet d'un changement d'enveloppe.

30.1 Projet numéro 140462 - Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Monsieur Aubé demande plus de détails sur cet item.

Madame Rivard précise que le 1^{er} juin 2022, la Charte québécoise de la langue française (CQDLF) a fait l'objet de modifications afin de favoriser le français dans les institutions publiques. La directive déposée est calquée sur celle du gouvernement du Québec. Le guide se veut un mode d'emploi pour l'ensemble des employés de la Ville de Gatineau quant aux obligations imposées par ces changements législatifs.

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne qu'elle a eu la chance d'avoir un portrait de la population du secteur d'Aylmer. Considérant le nombre important d'anglophones dans ce secteur, elle y voit un grand défi et on doit s'assurer de les informer correctement quant aux obligations et aux attentes que cette directive engendre.

Monsieur Duggan précise que nous devons nous rallier à la protection de la langue française. Nous devons mettre en place les mesures nécessaires afin de développer le capital humain et l'économie en français.

34.1 Projet numéro 140841 - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-47-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'augmenter le nombre maximal d'étages et de supprimer le nombre maximal de logements par bâtiment mixte dans la zone Co-06-059 - District électoral de Pointe-Gatineau - Mike Duggan

34.2 Projet numéro 140843 - Projet de Règlement numéro 532-47-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'augmenter le nombre maximal d'étages et de supprimer le nombre maximal de logements par bâtiment mixte dans la zone Co-06-059- District électoral de Pointe-Gatineau – Mike Duggan

Monsieur Duggan souligne qu'il est essentiel de revitaliser et densifier les corridors de transport en commun. Nous pouvons avancer afin que le boulevard Gréber puisse être développé à sa pleine valeur.

34.5 Projet numéro 140857 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 966-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 7 013 392 \$ pour financer la participation de la Ville de Gatineau au programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)

34.6 Projet numéro 140859 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 967-2024 autorisant une dépense et un emprunt de 6 700 000 \$ pour financer la participation de la Ville de Gatineau au programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation en partenariat avec le fonds de solidarité FTQ dans le cadre du fonds capital pour toit de la FTQ

Monsieur Sabourin mentionne que ce sont des projets de logements sociaux qui se trouvent dans le programme PHAQ. Il se questionne quant à l'annonce du gouvernement fédéral pour une aide financière et à l'effet que la Ville pourrait profiter de cette subvention.

34.7 Projet numéro 140745 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 965-2024 décrétant l'imposition et le prélèvement d'une taxe sur les parcs de stationnement pour l'année 2025

Monsieur Duggan n'est pas en accord avec ce projet de règlement. Il n'appuiera pas l'adoption de ce règlement.

35.1 Projet numéro 140930 - Demande de modification pour la configuration du boulevard Saint-Joseph, entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Saint-Jean-Bosco dans les travaux prévus sur le réaménagement du boulevard Saint-Joseph – Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin au conseil municipal du 15 février 2022

Monsieur Moran présente l'appréciation du comité exécutif quant à la demande de monsieur Blondin. Il reconnaît le travail effectué par monsieur Blondin dans ce dossier afin de trouver un compromis. Le comité exécutif est d'avis que l'option B est un compromis acceptable. Cette proposition ajoute 12 espaces de stationnements sur rue.

L'amendement est proposé par monsieur Moran et appuyé par monsieur Blondin :

« **ET RÉSOLU QUE** ce conseil retienne l'option b) « Trottoir + quelques cases de stationnement », sans baie de refuge, qui permet de conserver le trottoir et d'avoir 12 cases de stationnement, avec un impact sur 3 arbres de plus. »

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin se dit satisfait du compromis proposé et remercie les membres du conseil de leur appui.

Les items suivants seront ajoutés à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal de ce soir :

34.9 Projet numéro 140758 --> CES - Annonce de l'artiste lauréat du concours d'art public commémoratif pour le secteur d'Aylmer au centre Aydelu - Signature du contrat d'exécution d'œuvre d'art - Monsieur Jérôme Bertrand – 78 700 \$ incluant les taxes - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin

34.10 Projet numéro 140881 --> CES - Nomination à titre de directeur(trice) général(e) adjoint(e), gestion des actifs et des projets

Fin du caucus préparatoire à 15 h 05.